



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR – 16 février 2012

Présents : Frédéric ALIBERT, Daniel BESSET, Gilbert CARDINAL, Maria DE ALMEIDA, John FLEURET, Maurice GRIMAUD, Jean MEURILLON, Pascal MICHELON, Hélène MOLLET, Annie-Claude SALHAB, Emile ZABALETE

Excusée : Danièle FIORI

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du mercredi 18 janvier est approuvé à l'unanimité. Jean MEURILLON y apporte quelques petites modifications avant diffusion générale.

Réunions de janvier et février

- Vendredi 20 janvier à AIGUEBELLETTE -
Colloque des cadres sportifs des clubs (bénévoles et professionnels) de la Ligue

Trois interventions :

- Olivier PONS qui fait un bilan des 10 dernières années pour les jeunes talents. La tendance est à la réduction du collectif pour privilégier l'individuel et l'excellence. Seuls les bateaux potentiellement médaillables seront engagés. La base « juniors » sera réduite.
- Denis VIGUERA, du club d'Aix les Bains, à la tête de la plus grosse section sportive scolaire de la Ligue, parle de l'aviron scolaire. Premier constat : Il vaut mieux faire partie de l'académie de Lyon que de celle de Grenoble pour l'écoute de la part de l'académie.... Il souligne que pour développer l'aviron scolaire dans son club, il faut que les professeurs de sports des établissements contactés soient favorables à notre sport.
- Virginie TELLIEZ évoque la politique sportive de la Ligue et déplore le manque d'investissement des entraîneurs de clubs au niveau des compétitions de la Ligue. Elle ajoute que les cadres techniques de la Ligue n'ont pas le temps de venir dans les Comités et dans les clubs.

Ces interventions ont été commentées. Au sujet de la première, la réduction du collectif est à déplorer, ainsi que la politique de l'excellence à tout prix. Quant à la troisième, Pascal dit qu'il a l'impression de perdre son temps. Les dirigeants de la Ligue sont trop éloignés des clubs et n'ont plus le sens des réalités du terrain. Quant aux entraîneurs : ils effectuent leur travail dans les clubs et sont parfois payés pour le faire. Ils ne peuvent donc pas être à deux endroits à la fois.

- Mardi 31 janvier - Formation CDOS "Souplesse et étirements"

Il y a eu un cours théorique le matin et un cours pratique l'après-midi.
Pascal a envoyé un diaporama sur ce sujet aux entraîneurs de club.

- Vendredi 10 février - Réunion des responsables des sections « Loisir »

Trois clubs étaient représentés. Isabelle du CAP et Maria de l'AVMC étaient excusées.

Beaucoup d'idées et de projets ont été évoqués :

- Une ou deux fois par an, un club accueillera les autres sections Loisir. Rendez-vous à l'ARP le dimanche 10 juin.
 - Lors d'une manifestation, les responsables de chaque club se concertent pour mettre au point celle d'après (déplacements, covoiturage, prêt de bateau, etc.).
- Pascal fera passer le compte-rendu de cette réunion.

Dernières manifestations

- Tête de rivière d'entraînement du dimanche 5 février

Annulée pour cause de froid, gel et vent et reportée au dimanche 12 février, elle a été définitivement annulée pour les mêmes raisons.

Prochaines manifestations

- 3^{ème} manche du Championnat Drôme-Ardèche du dimanche 11 mars à la SNRPG

Même organisation que d'habitude.

Le challenge Roger ESPINAS est réservé pour le challenge aux points des clubs.

Pascal a des médailles pour les gagnants de chaque catégorie.

Côté arbitres, un arbitre stagiaire du club du Sud Grésivaudan a demandé à participer à la manifestation pour acquérir de l'expérience.

Pour les canots moteurs, la SNRPG et l'ARP en fournissent, l'AV 1 et la SNTT 1.

Pour les chauffeurs, Pascal va contacter les clubs pour voir les disponibilités.

La SNRPG a invité les élus. La préfecture, la Croix Rouge et EDF ont été prévenus. Le plongeur a été retenu. Il y aura un camion à l'arrivée. Maurice s'en occupe.

Maurice et Fred s'occuperont de la sono.

Il faudra un peu plus de personnes à l'arrivée, puisqu'en plus des résultats de la manche, il va falloir établir les résultats du championnat.

Pascal a fait labelliser cette régata pour valider les Brevets d'Or option compétition. Il demande aux clubs de répertorier les postulants pour organiser les examens pratiques et théoriques.

- Brevet d'Or Option Compétition

Initialement prévu le 12 mai, il est finalement fixé au 28 avril à la SNRPG.

Pascal se charge de prévenir la Ligue.

Dossiers CNDS 2012

Date limite de dépôt des dossiers pour les clubs : 3 mars.

Pascal a mis la liste des documents à fournir et les conseils pour les projets sur le blog du CDAA.

Le seuil minimum de demande de subvention est de 750 €. A l'avenir, les petits clubs (ayant des demandes de subvention modestes) devront passer par le CDAA.

La demande de subvention doit correspondre au maximum à 50% du coût de l'action.

Pour le matériel et les bateaux, demander une subvention d'1/5ème de la somme (pour un amortissement sur 5 ans).

Pascal a travaillé sur le dossier CNDS du CDAA et a présenté un projet de développement ("Développement / Performance / Rayonnement de l'aviron") qui pourra servir de base pour les conventions en vue de financements entre le Comité et l'Etat ou les Collectivités territoriales.

Pour le dossier CNDS 2012, Pascal propose les actions suivantes :

- 1) promotion des actions sportives (Championnat Drôme-Ardèche, etc.)
- 2) formation (uniquement pour le Comité : formation et mise à niveau)
- 3) aide à l'activité sportive (détection, etc.)
- 4) aide à l'accès aux clubs (loisir adultes et enfants, stages d'été, scolaires, Fête du Nautisme)
- 5) création de site (Cruas, St Nazaire en Royans).

Pascal a demandé à chaque club de lui envoyer le tableau de décompte (dossier CNDS) entre les licences annuelles et découverte de la saison 2010-2011.

Pour l'année prochaine, le dossier du CNDS sera uniquement en ligne.

Tête de rivière de zone du dimanche 4 mars à l'ARP

Pascal distribue une affiche de la Tête de rivière à chaque club.

Il a mis toutes les informations en ligne sur le blog du CDAA.

Prochaine réunion sur la sécurité le 25 février à 11h00 à l'ARP qui offrira l'apéritif.

Les mairies ont été informées. CHATUZANGE le GOUBET a répondu. Pas de réponse de ROMANS.

Il y aura 2 postes de la Croix Rouge.

Jean a relancé le comité des sports sous-marins pour disposer d'un plongeur supplémentaire.

Il faudra 12 canots moteurs : 4 de l'ARP, 3 coques et 2 moteurs de la SNTT, 3 de l'AV, 1 moteur du Sud Grésivaudan, 1 de l'AVMC et 1 de la SNRPG.

Il faudra donc 12 conducteurs et 12 accompagnateurs.

Pascal rappelle la liste des équipements obligatoires sur les canots : 4 brassières, un extincteur, une bouée couronne, 2 chaumards, une corde (l'écope n'est pas indispensable, les canots étant auto-vidéurs). S'il manque des équipements, il demande qu'on lui en communique la liste car il peut se procurer rapidement ces petits équipements auprès du shipchandler de VALENCE.

A l'arrivée : 2 arbitres et 3 CTS.

Au départ du parcours : un arbitre et une personne de l'ASUL.

Lors de l'Assemblée générale, Jean demandera à Isabelle ZENGLER qui sera le président de la commission d'arbitrage.

Pour le chronométrage, il y aura la valise chrono de la Ligue et les deux chronos à bande du CDAA.

Pascal apportera aussi les talkies walkies.

John s'occupera de l'affichage sur grand écran.

Quatre conseillers techniques de la Ligue seront présents, dont Virginie TELLIEZ et Luc MONTIGON.

La demande du CDAA concernant l'ordre de passage des « handis » a été acceptée par la Ligue : la compétition commencera plus tôt et débutera par la course des « Handis », sur un parcours de 3000 ou 6000 m.

En concertation avec Annie CHANTEPERDRIX, les dispositions particulières concernant l'accueil des « handis » seront prises : une partie du parking du club leur sera réservé et un parc à bateaux « Handi » sera aménagé près de l'eau. Les vestiaires seront accessibles par deux plans inclinés.

Les participants issus du CDAA seront dispensés de frais d'inscription. Le manque à gagner sera rentré dans le budget de la manifestation.

La question se pose à nouveau : le CDAA en sera-t-il encore de sa poche cette année ?

En ce qui concerne le gardiennage, il faudra établir la liste des personnes susceptibles de venir en dehors des heures d'ouverture de l'ARP. Une personne de l'ARP sera sur place pour accueillir la société de gardiennage le samedi soir. Il faudra également prévoir l'éclairage du parc : on parle de lampes halogènes à emprunter ou à acheter.

Les paniers repas du midi (7€) seront à réserver auprès de l'ARP.

Divers

- Lors des derniers contacts avec la Ligue, il a été évoqué la possibilité de mettre à disposition une remorque à ergomètres dans chacun des « pôles » de la ligue: Lyonnais, Savoie et « Drôme / Ardèche / Isère »).
- Pascal distribue un annuaire relié du CDAA à chaque club.
- Maria réclame les chèques de cotisation au CDAA.
- Jean se concerta avec Emile et Maria pour aller ensemble à l'Assemblée générale de la Ligue qui aura lieu le dimanche 19 février à VAULX en VELIN. Emile récupère Maria à Montélimar puis ils ont rendez-vous avec Jean à Valence. A CHANAS, ils prendront une personne du club de Vienne.
- Liste des clubs labellisés "Ecole d'Aviron" : l'AV, la SNTT et l'ARP ont deux étoiles, le CAP et l'AVMC ont le label. La SNRPG doit en faire la demande.
- Handi Sport Drôme :
 - En vue de l'organisation des Jeux de l'Avenir 2013 (du 8 au 12 mai 2013), une réunion de travail est organisée le 29 février à 19h30 à la Maison des bénévoles du sport à Valence.
 - Un colloque "Sport et handicap" aura lieu au même endroit le 2 mars à 18h30.
- Convention avec le Conseil Général de la Drôme pour l'utilisation de la Maison des bénévoles du sport de Valence : Pascal demande à quelqu'un de s'occuper de contacter la MAIF pour une RC qui couvre l'utilisation des locaux de la Maison des bénévoles.
- Le CDAA a reçu une lettre de la FFSA concernant l'organisme de formation professionnelle auprès duquel le CDAA cotise, l'AGEFOS-PME.
- Isabelle ZENGLER, de TALLOIRES, a été nommée présidente de la commission des arbitres au niveau de la Ligue.
- La FFSA a signé une convention nationale pour organiser le sport scolaire primaire. Chaque inspecteur d'académie convoquera chaque département. La Drôme est convoquée le 22 mars.

- Assurance liée à la licence : désormais l'assurance est facultative, à condition de fournir la preuve de la souscription d'une assurance spécifique.
- Valérie Moulin, employée au Comité d'Escrime Drôme-Ardèche, a envoyé un CV et une lettre de motivation au CDAA. Jean charge Hélène de lui répondre.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 mars 2012 à 19 h à Valence, Maison des bénévoles du sport.

La secrétaire du CDAA

Le Président du CDAA

Hélène MOLLET

Jean MEURILLON